



Compte Rendu du Conseil Communautaire du vendredi 25 avril 2014

Séance d'installation du Conseil communautaire

I. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Colette GABET, présidente sortante.

Mme GABET lit la liste des délégués élus par commune pour les installer dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet M. Anthony Vautier M. Michel Giuliano
Barbizon	M. Philippe Douce Mme Brigitte Detollenaere M. Pierre Bedouelle
Cély en Bière	Mme Maryse Galmard Peters M. Charles Querné M. Bruno Lamy
Chailly en Bière	M. Patrick Gruel Mme Laurence Sergent M. Philippe Drouet Mme Magali Rey
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard Mme Martine Beignet
Perthes en Gâtinais	M. Alain Chambron Mme Cécile Porte M Fabrice Larché

	Mme Sophie Malmanche M. Didier Perrot
Saint Germain sur Ecole	Mme Christiane Walter M. Jean Luc Bodin M. Jean-Christophe Bernon
Saint Martin en Bière	M. Jacques Toïgo Mme Véronique Féménia M. Georges Suida
Saint Sauveur sur Ecole	M. Christophe Baguet Mme Anne Elisabeth Bourguignon Mme Christiane Breard
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau M. Alain Truchon Mme Violaine Gatteau

Le Conseil est maintenant installé.

Mme Walter est absente et a donné pouvoir à M. Bodin.

II. Désignation d'un secrétaire de séance

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Mme Galmard Peters et M. Drouet se proposent.

Cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Mme Gabet remercie les conseillers communautaires et conseillers municipaux qui ont travaillé à ses côtés lors du mandat. Elle remercie également les agents de la Communauté de Communes du Pays de Bière pour leur soutien technique.

Mme GABET passe la parole à M. CHAMBRON, doyen d'âge (né en 1942) parmi les conseillers communautaires pour présider la suite de cette séance en vue de l'élection du président.

III. Election du Président

Le doyen de l'assemblée explique que l'élection du président suit les mêmes règles que celles prévues pour les conseils municipaux aux articles L 2122-7 et suivants du code général des collectivités territoriales : **l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue.**

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les candidats sont :

- Mme Chantal LE BRET
- M. Philippe LARCHE

Le doyen propose à chaque candidat de prendre la parole pour se présenter. (L'ordre est défini par tirage au sort). Le doyen est chargé de faire respecter l'égalité du temps de parole.

Il est accordé un temps d'environ 5 minutes aux candidats pour qu'ils se présentent et expriment leurs motivations à l'assemblée. Plusieurs conseillers communautaires posent des questions aux candidats après leur présentation.

A. Premier tour de scrutin :

Après dépouillement (*par les agents*), les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17 (50%+1 voix des bulletins exprimés)

Ont obtenu :

- Mme Le Bret : 20 voix
- M. Larché : 12 voix

Mme Chantal Le Bret, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente, et a été installée.

Mme Chantal Le Bret a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

A partir de ce moment, la Présidente élue préside la séance.

IV. Election des Vice-Présidents

Le Conseil Communautaire élit ensuite les 9 Vice-présidents, *représentant chacun une commune*, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, de la même manière que le Président a été élu.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Ainsi, pour chaque commune, il convient d'organiser l'élection du Vice-Président :

A. Arbonne la Forêt

Pour la commune d'Arbonne la Forêt, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- Mme Colette GABET

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Colette GABET : 33 voix

Mme Colette GABET, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée Vice-Présidente, et a été installée.

Mme Colette GABET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

B. Barbizon

Pour la commune de Barbizon, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- M. Philippe DOUCE

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Philippe DOUCE : 33 voix

M. Philippe DOUCE, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Vice-Président, et a été installé.

M. Philippe DOUCE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

C. Cély en Bière

Pour la commune de Cély en Bière, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- Mme Maryse GALMARD-PETERS

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Maryse GALMARD-PETERS : 33 voix

Mme Maryse GALMARD-PETERS, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée Vice-Présidente, et a été installée.

Mme Maryse GALMARD-PETERS a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

D. Chailly en Bière

Pour la commune de Chailly en Bière, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- M. Patrick GRUEL

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Patrick GRUEL: 33 voix

M. Patrick GRUEL, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Vice-Président, et a été installé.

M. Patrick GRUEL a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

E. Perthes en Gâtinais

Pour la commune de Perthes en Gâtinais, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- M. Fabrice LARCHE

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Fabrice LARCHE: 33 voix

M. Fabrice LARCHE, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Vice-Président, et a été installé.

M. Fabrice LARCHE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

F. Saint Germain sur Ecole

Pour la commune de Saint Germain sur Ecole, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- Mme Christiane WALTER

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Christiane WALTER: 33 voix

Mme Christiane WALTER, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée Vice-Présidente, et a été installée.

G. Saint Martin en Bière

Pour la commune de St Martin en Bière, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- M. Jacques TOIGO

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Jacques TOIGO : 33 voix

M. Jacques TOIGO, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Vice-Président, et a été installé.

M. Jacques TOIGO a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

H. Saint Sauveur sur Ecole

Pour la commune de St-Sauveur-sur-Ecole, les candidats à la Vice-Présidence sont :

- M. Christophe BAGUET

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Christophe BAGUET: 33 voix

M. Christophe BAGUET, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Vice-Président, et a été installé.

M. Christophe BAGUET a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

I. Villiers en Bière

Pour la commune de Villiers en Bière les candidats à la Vice-Présidence sont :

- M. Gilles GATTEAU

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 33
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 33

- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Gilles GATTEAU: 33 voix

M. Gilles GATTEAU, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Vice-Président, et a été installé.

M. Gilles GATTEAU a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Les 9 Vice-Présidents sont désormais élus.

V. Commissions obligatoires

A. Commission d'appels d'offres

Il est proposé de reporter la désignation des membres de la CAO au prochain conseil.

B. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Les membres de la CLECT seront désignés par les communes.

VI. Election des représentants aux syndicats

A. Syndicat Seine et Marne Numérique

Pour la représentation au Syndicat Seine et Marne Numérique, il convient d'élire **1 titulaire et 1 suppléant**.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les candidats au poste de titulaire sont :	Les candidats au poste de suppléant sont :
<ul style="list-style-type: none">➤ Mme Bourguignon➤ M. Gatteau➤ M. Douce➤ M. Lamy	<ul style="list-style-type: none">➤ M. Douce➤ M. Lamy

1. Premier tour de scrutin : élection des titulaires

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 33
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 33
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Bourguignon : 3 voix
- M. Gatteau : 19 voix
- M. Douce : 5 voix
- M. Lamy : 6 voix

M. Gatteau, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire à Seine et Marne Numérique.

2. Deuxième tour de scrutin : élection des suppléants

M. Perrot quitte la salle, il y a 32 votants.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 32
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Douce : 9 voix
- M. Lamy : 23 voix

M. Lamy, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant à Seine et Marne Numérique.

Seine et Marne Numérique	
Délégué titulaire	M. Gatteau
Délégué suppléant	M. Lamy

B. Syndicat Intercommunal des Deux Vallées

La Communauté de Communes du Pays de Bière siège en lieu et place de la commune d'Arbonne la Foret à ce Syndicat qui gère l'école de Musique intercommunale à Milly la Foret.

Il convient de désigner 2 représentants titulaires.

Les candidats au SI des 2 vallées sont :

- Mme Gabet
- M. Vautier

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Gabet : 32 voix
- M. Vautier : 32 voix

M. Vautier et Mme Gabet ont obtenu l'unanimité et sont élus pour représenter la Communauté de Communes du Pays de Bière au SI des 2 Vallées.

C. Parc Naturel Régional du Gâtinais français

Pour la représentation au Syndicat du PNR du Gâtinais français, il convient d'élire **1 titulaire**.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les candidats sont :

- Mme Bourguignon

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- Mme Bourguignon : 32 voix

Mme Bourguignon, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamée déléguée au PNR du Gâtinais Français.

D. SMEP de la région de Fontainebleau

Il convient d'élire les membres du SMEP de la Région de Fontainebleau : par commune deux et un suppléant. Les représentants de la CC au SMEP sont obligatoirement conseillers communautaires.

Parmi les conseillers communautaires représentant chaque commune, il convient de désigner les deux conseillers communautaires qui seront titulaires et celui qui sera suppléant pour le SMEP.

1. Arbonne la Forêt

Pour la commune d'Arbonne la Forêt, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- M Vautier
- M. Giuliano

Suppléant :

- Mme Gabet

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- M Vautier : 32 voix
- M. Giuliano : 32 voix

Suppléant :

- Mme Gabet: 32 voix

Délégués titulaires	M. Vautier	M. Giuliano
Délégué suppléant	Mme Gabet	

2. Barbizon

Pour la commune de Barbizon, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- Mme Detollenaere
- M. Douce

Suppléant :

- M Bedouelle

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Detollenaere : 32 voix
- M. Douce : 32 voix

Suppléant :

- M Bedouelle : 32 voix

Délégués titulaires	M. Douce	Mme Detollenaere
Délégué suppléant	M. Bedouelle	

3. Cély en Bière

Pour la commune de Cély en Bière, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- Mme Galmard Peters
- M. Querné

Suppléant :

- M Lamy

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Galmard Peters : 32 voix
- M. Querné : 32 voix

Suppléant :

- M Lamy : 32 voix

Délégués titulaires	Mme Galmard Peters	M. Querné
Délégué suppléant	M. Lamy	

4. Chailly en Bière

Pour la commune de Chailly en Bière, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- M Gruel
- M. Drouet

Suppléant :

- Mme Rey

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- M Gruel : 32 voix
- M. Drouet : 32 voix

Suppléant :

- Mme Rey : 32 voix

Délégués titulaires	M. Gruel	M. Drouet
Délégué suppléant	Mme Rey	

5. Fleury en Bière

Pour la commune de Fleury en Bière, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- Mme Beignet
- M. Richard

Suppléant :

- Mme Le Bret

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Beignet : 32 voix
- M. Richard : 32 voix

Suppléant :

- Mme Le Bret : 32 voix

Délégués titulaires	Mme Beignet	M. Richard
Délégué suppléant	Mme Le Bret	

6. Perthes en Gâtinais

Pour la commune de Perthes en Gâtinais, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- Mme Porte
- M. Chambron

Suppléant :

- M Larché

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Porte : 32 voix
- M. Chambron : 32 voix

Suppléant :

- M Larché : 32 voix

Délégués titulaires	Mme Porte	M. Chambron
Délégué suppléant	M. Larché	

7. Saint Germain sur Ecole

Pour la commune de Saint Germain sur Ecole, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- Mme Walter
- M. Bodin

Suppléant :

- M Bernon

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Walter : 32 voix
- M. Bodin : 32 voix

Suppléant :

- M Bernon : 32 voix

Délégués titulaires	Mme Walter	M Bodin
Délégué suppléant	M Bernon	

8. Saint Martin en Bière

Pour la commune de Saint Martin en Bière, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- Mme Féménia
- M. Toïgo

Suppléant :

- M Suida

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Féménia : 32 voix
- M. Toïgo : 32 voix

Suppléant :

- M Suida : 32 voix

Délégués titulaires	M. Toïgo	Mme Féménia
Délégué suppléant	M. Suida	

9. Saint Sauveur sur Ecole

Pour la commune de Saint Sauveur sur Ecole, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- Mme Bourguignon
- M. Baguet

Suppléant :

- Mme Breard

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- Mme Bourguignon : 32 voix
- M. Baguet : 32 voix

Suppléant :

- Mme Breard : 32 voix

Délégués titulaires	Mme Bourguignon	M. Baguet
Délégué suppléant	Mme Breard	

10. Villiers en Bière

Pour la commune de Villiers en Bière, les candidats à la représentation au SMEP sont :

Titulaires :

- M. Gatteau
- Mme Gatteau

Suppléant :

- M Truchon

a) Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Titulaires :

- M. Gatteau : 32 voix

- Mme Gatteau : 32 voix

Suppléant :

- M Truchon : 32 voix

Délégués titulaires	M Gatteau	Mme Gatteau
Délégué suppléant	M. Truchon	

E. SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais (LOMBRIC)

Pour la représentation au SMITOM, il convient d'élire **2 titulaires et 2 suppléants** attachés aux titulaires. Lors du dernier mandat, l'un des représentants de la Communauté de Communes du Pays de Bière, M. Henri Lebarq, était Vice-Président de ce syndicat regroupant 67 communes.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les candidats au poste de titulaire sont :	Les candidats au poste de suppléant sont :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Chambron ➤ M. Drouet 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mme Gatteau ➤ M. Lamy

1. Premier tour de scrutin :

Le vote est effectué à main levée.

Les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 32
- Ne prend pas part au vote : 0
- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. Chambron : 32 voix
- M. Drouet : 32 voix
- Mme Gatteau : 32 voix
- M. Lamy : 32 voix

SMITOM		
Délégués titulaires	M. Chambron	M. Drouet
Délégués suppléants	Mme Gatteau	M. Lamy

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30, la séance est levée.

Mme Le Bret remercie les conseillers communautaires et le public de leur présence et leur propose de partager le verre de l'amitié dans la salle mis à disposition par la Mairie de Cély en Bière.

La Présidente

Chantal LE BRET